



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Qu'est-ce que c'est ?



Ce sont des jeunes, élus par des jeunes de 8 à 17 ans qui se réunissent sous la conduite de 2 ou 3 conseillers municipaux afin de travailler sur des projets qui les intéressent pour leur village. Par exemple : organisation de manifestation pour les jeunes, création d'activités de loisirs ou sportives ou culturelles....



A quoi cela sert ?

- A donner la parole aux jeunes
- A les impliquer dans la vie de leur village,
- A leur donner les moyens d'agir et de représenter les autres
- A les préparer et les initier à la vie citoyenne.

Le cadre légal du conseil municipal des jeunes

La création du Conseil Municipal des Jeunes se fait en vertu de la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « **les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal** ».

Modalités et composition du CMJ

Composition : 12 membres de 8 à 17 ans

Durée du mandat : 2 ans

Mode de scrutin : scrutin de liste à 1 tour

Projets : sport, loisirs, culture, solidarité...

Fréquence des réunions : tous les 3 mois minimum sous la conduite de 2 conseillers municipaux.

Participation au Conseil Municipal de la commune : 1 fois par an pour y soumettre un ou plusieurs projets.



L'élection du Conseil Municipal des Jeunes



La candidature

Pour se présenter et devenir conseiller municipal jeune, il faut :

- être âgé de 8 ans à 17 ans
- avoir reçu l'autorisation de ses 2 parents ou de son tuteur légal, dont au moins l'un d'eux est inscrit sur la liste électorale de Montfaucon.
- S'inscrire sur la liste électorale jeune de la commune à partir du 1er octobre.

Le parcours du/des candidats :

- **s'inscrire sur la liste électorale jeunes.**
Les formulaires d'inscription sur la liste électorale jeune, de même que d'autorisation parentale seront mis à disposition début octobre en mairie ou téléchargeables via le site de la commune.
- **constituer une liste de candidats qui sera à déposer en Mairie entre le 15 et le 30 octobre.**
Les formulaires de liste de candidature, de même que d'autorisation parentale seront mis à disposition début octobre en mairie ou téléchargeables via le site de la commune.

Les listes devront comprendre 8 jeunes en respectant la **parité filles-garçons** (4 filles, 4 garçons) et en veillant, dans la mesure du possible, à une répartition équilibrée entre ces 2 tranches d'âges :

Tranche 1 : 8 à 11 ans

Tranche 2 : 12 à 17 ans (18 ans exclus)

Pendant la campagne électorale (novembre), chaque liste aura la possibilité de faire un programme électoral (une feuille A4) qui sera imprimé et mis en ligne.

Le vote

Pour voter, il faut :

- être âgé de 8 ans à 17 ans
- avoir reçu l'autorisation de ses 2 parents ou de son tuteur légal, dont au moins l'un d'eux est inscrit sur la liste électorale de Montfaucon.
- S'inscrire sur la liste électorale jeune de la commune à partir du 1er octobre.



Ces **conditions** sont **valables pour tout jeune qui souhaite voter, qu'il soit ou non candidat** à l'élection.

Le jour J

Le scrutin se déroulera en un tour à la médiathèque de Montfaucon :

le dimanche 21 novembre 2021.

La liste arrivant en tête (le plus de voix) à l'issue des élections sera élue en intégralité.

Les autres sièges seront attribués aux autres listes à la proportionnelle. Ainsi la liste arrivée en tête aura 8 sièges et 4 sièges seront attribués aux autres listes.

